



Communiqué de presse du 15/11/2006

Jean-Pierre Audy député européen (PPE-UMP), se félicite de l'adoption par le parlement européen de la directive services, "formidable succès pour l'économie sociale de marché en Europe".

"L'adoption par le parlement européen, en deuxième lecture, de la directive services, est un formidable succès pour l'économie sociale de marché au sein de l'union européenne" souligne, avant tout, Jean-Pierre Audy, député européen PPE-UMP en saluant le travail de compromis réalisé par les deux principaux partis politiques, que sont le parti populaire européen (PPE-DE) et le parti socialiste européen (PSE)."

Cette directive établit les dispositions générales permettant de faciliter l'exercice de la liberté d'établissement des prestataires et la libre circulation des services dont le haut niveau de qualité est garanti tout en écartant le risque de dumping social inclus dans le concept initial du principe du pays d'origine qui a été supprimé.

Son champ d'application a été considérablement réduit en excluant, notamment, les services de santé, les services publics non marchands et certains services publics marchands comme l'eau, l'assainissement, les services postaux et les transports qui relèveront de directives sectorielles en cours de préparation. Les services publics marchands couverts par la directive ne sont concernés que par la liberté d'établissement et non par la liberté de circulation. Enfin, le principe de la primauté des législations communautaires existantes est affirmé afin de préserver le droit du travail et celui des qualifications professionnelles et du détachement des salariés.

Les activités de services représentent 70 % du PIB de l'Union européenne et elles offrent, notamment en France, un potentiel de croissance et d'emploi considérable.

Jean-Pierre Audy a ajouté que, selon lui, *"il était crucial d'avoir un texte qui régleme les activités de services afin de ne pas avoir de vide juridique qui aurait laissé à la justice européenne le soin de dire le droit."*

Au moment où la 4^{ème} liberté des pères fondateurs de l'Europe prévue au traité de Rome¹, achève la construction d'un marché intérieur de 460 millions de consommateurs, Jean Pierre Audy tient à saluer l'important travail d'écoute, d'analyse et de recherche de compromis effectué par Jacques Toubon, député européen, membre du PPE. Il tient également, à souligner, avec le recul, combien le président de la République française, monsieur Jacques Chirac, a été avisé de stopper le texte initial présenté à l'époque par la commission Prodi.

Ce dossier marque l'influence croissante du parlement européen pour qui c'est une grande victoire politique et il symbolise le concept d'économie sociale de marché tel qu'il est exprimé dans le projet de traité constitutionnel pour l'Europe.

¹ les quatre libertés fondamentales sont : liberté des personnes, des biens, des capitaux et des services.

Les regards doivent maintenant se tourner vers les Etats membres qui ont la responsabilité de transposer ce texte en droit interne de manière loyale, équitable et sincère.